



mes premiers pas à Choisy



édito



Lucie LANTERNIER
*Conseillère municipale déléguée
à la Petite Enfance*



2 |

La Municipalité poursuit son travail avec tous les acteurs de la petite enfance afin d'offrir le maximum de places en crèche aux familles choisyennes, tout en développant l'accompagnement à la parentalité au quotidien.

C'est d'ailleurs avec joie que je peux vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle crèche d'ici à 2024, créant ainsi 60 places supplémentaires.

Actuellement, dans notre ville, nous disposons de 8 établissements publics d'accueil de jeunes enfants proposant environ 450 places.

Choisy-le-Roi compte 200 assistantes maternelles agréées pouvant accueillir environ 600 enfants. La moitié d'entre elles fréquente les Relais Petite Enfance. Ces 2 structures jouent un rôle essentiel et permettent aux assistantes maternelles de se retrouver, d'échanger et de proposer aux enfants divers ateliers, de l'éveil musical ou sensoriel à des séances de bébé gym.

Tout est fait pour assurer le bien-être des tout-petits.

Les Relais Petite Enfance sont également des lieux d'information pour les parents qui peuvent se renseigner sur l'embauche d'une assistante maternelle (modèle de contrat, droits et devoirs de l'employeur...).

Il existe aussi une maison des enfants et des parents, lieu clef pour développer les rapports entre petits et grands. Les familles ont accès à des jeux, des activités encadrées par des professionnels de la petite enfance afin de favoriser la sociabilité.

L'épanouissement de nos tout-petits passe aussi par des activités culturelles et sportives. Les équipements municipaux permettent d'accueillir des activités dédiées comme les bébés nageurs, le baby-gym. Le réseau des médiathèques qui dispose d'un fond « petite enfance » et qui accompagne le plaisir de la lecture avec un rendez-vous phare « les Racontines » pour les 0-5 ans. Enfin, le cinéma accueille les assistantes maternelles lors de séances particulières. Tout est mis en place pour essayer de répondre au mieux au développement des enfants.

Sachez que le service petite enfance et moi-même œuvrons au quotidien pour répondre à vos interrogations, vous aider dans vos démarches.

Nous menons une réflexion commune pour vous faciliter l'accès aux différents modes de garde avec l'organisation notamment d'un « Job dating » dédié aux parents en recherche d'une assistante maternelle et pour vous proposer des activités en adéquation avec le développement de votre enfant.

Bien cordialement,



Pages 4 - 7

L'accueil collectif :
à chacun ses besoins !

Page 8

Parcours d'accompagnement
pour les parents

Page 10

L'accueil individuel :
un accueil « *sur mesure* »

Page 11

- La Maison des Enfants
et des Parents
- La Protection Maternelle et
Infantile (PMI)





L'ACCUEIL COLLECTIF : À CHACUN SES BESOINS !

À la crèche ou en multi-accueil, vos enfants peuvent être accueillis à temps plein ou à temps partiel.

Une équipe pluridisciplinaire prend votre enfant en charge et lui assure un équilibre physique et affectif, dans le cadre d'un projet d'établissement.

Les modalités de fonctionnement sont définies dans un règlement que les parents s'engagent à respecter.

La **participation financière** est calculée en fonction des ressources nettes mensuelles et la composition de la famille, selon le barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, unique partenaire financier.

Quatre structures municipales

Crèche Jean Effel
114 avenue Anatole France

Accueil des enfants de la fin du congé maternité à l'entrée à l'école.
De 7h30 à 18h45 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

**Multi-Accueil
Maison Arc en Ciel**
4 avenue de la Folie

Accueil des enfants
à partir de 15 mois.
De 8h à 18h du lundi
au vendredi (sauf jours fériés).

**Multi-Accueil
Maison Capucine**
12 bis avenue
Anatole France

**Multi-Accueil
Tony Lainé**
28 avenue
de la Folie

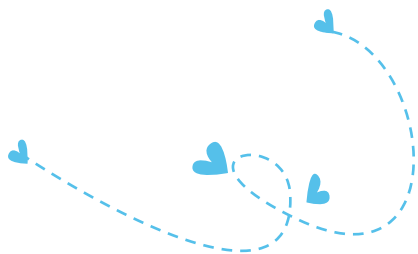
Accueil des enfants de
la fin du congé maternité
à l'entrée à l'école.
De 7h30 à 19h du lundi
au vendredi (sauf jours
fériés).

**La Ville réserve
15 places par an**
à la crèche Bambins en éveil.
Plus d'infos : contacter
le service Petite Enfance

Le Multi-accueil Tony Lainé est un équipement municipal à gestion déléguée par la Ville de Choisy-le-Roi à la société « Les petits chaperons rouges ».

- 45 places sont réservées par la Ville
- 15 places inter-entreprises

www.lpcr.fr



Crèche de la Paix
69 rue de la Paix

Crèche des Gondoles
5 avenue Villeneuve
Saint Georges

Crèche du Parc
19 avenue Léon Gourdault

Crèche Rouget de Lisle
25 boulevard des Alliés

**Accueil des enfants de la fin du congé
maternité à l'entrée à l'école.
De 7h30 à 18h45 du lundi au vendredi
(sauf jours fériés).**



Quand s'inscrire ?

Vous pouvez formuler votre demande à partir du 7^{ème} mois de grossesse.

Comment s'inscrire ?

Dans le Val-de-Marne, un service en ligne vous permet d'effectuer votre demande de manière rapide, sécurisée et simple.

Rendez-vous sur : <https://creches.valdemarne.fr>

Cette demande unique est valable pour les crèches départementales et municipales de la ville ainsi que pour les places réservées par la Ville à Bambins en éveil.

Un tutoriel est disponible pour vous accompagner dans cette démarche.

Rendez-vous sur : <https://creches.valdemarne.fr/maelisportail/module/information/> >

onglet « vidéo ».

En cas de besoin, vous pouvez contacter le 39 94 (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Critères et commission

Chaque demande est examinée par une commission d'attribution des places en crèche, composée des directrices des crèches et multi-accueils de Choisy, des responsables administratifs de la Petite enfance aux niveaux local et départemental, et de l'élue du secteur petite enfance.

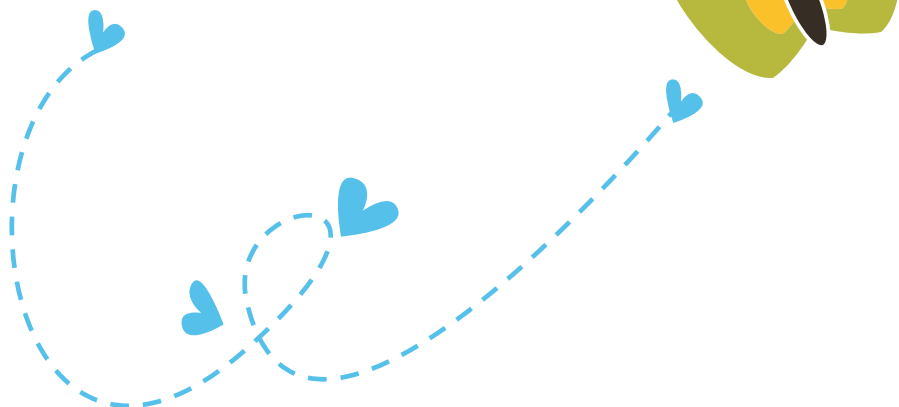
Cette commission se réunit deux fois par an en juin et en septembre.

Pour se prononcer, elle tient compte de plusieurs critères en respectant la capacité d'accueil de l'établissement agréé par la PMI et en veillant à une mixité sociale (classification sans ordre de priorité) :

- L'âge de l'enfant
- Le lieu d'accueil souhaité
- Le besoin en temps d'accueil
- La situation des parents (en activité, étudiant, en formation, en recherche d'emploi...)
- Les situations spécifiques (handicap de l'enfant, parents mineurs, situations d'urgence, protection de l'enfant)
- Le nombre de refus.

BON À SAVOIR

Vous pouvez **simuler le coût d'accueil** sur le site de la Caisse des Allocations Familiales via le site de la ville www.choisyleroi.fr (rubrique « À votre service » / Bien grandir / Petite enfance).





PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS

8 | Afin de faciliter vos démarches et de vous aider à choisir le mode de garde le plus adapté à vos ressources et à vos besoins, le service Petite enfance a mis en place **un parcours d'accompagnement pour les parents**, en 2 étapes :

1) Le Point informations familles

Pour bénéficier du meilleur accompagnement, vous êtes invités, parents ou futurs parents, à vous inscrire à un Point informations familles **via le site internet de la Ville, rubrique *Bien grandir***. Ce Point consiste à vous présenter la politique menée en faveur du jeune enfant à Choisy-le-Roi, mais aussi l'environnement, les modes d'accueils individuels et collectifs, les critères d'attribution pour l'accueil collectif, les assistantes maternelles ainsi que les actions menées sur la Ville.

2) Les rendez-vous individuels

Dans un second temps, vous pourrez demander des rendez-vous individuels afin d'exposer votre besoin en mode d'accueil. Ces rendez-vous sont assurés par des professionnels de la petite enfance qui sauront vous conseiller et vous accompagner au mieux dans le choix du mode d'accueil de votre enfant, en adéquation avec votre budget et le besoin exprimé. Pour une demande de rendez-vous, vous êtes invités à envoyer un mail à petite.enfance@choisyleroi.fr







L'ACCUEIL INDIVIDUEL : UN ACCUEIL « SUR MESURE »

10 |

Alternative à l'accueil collectif : les assistantes maternelles. Professionnelles, engagées auprès des enfants dont elles s'occupent, elles les gardent à leur domicile toute la journée, et sont rémunérées par les parents.

Un agrément obligatoire est délivré par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Un suivi est effectué par l'équipe de la PMI de l'Espace Départemental des Solidarités (médecin, assistante sociale...) et par les puéricultrices de la PMI.

RPE
des Gondes
23 avenue Victor Hugo
94600 Choisy-le-Roi

RPE
Dalle commerciale
4 avenue Anatole France
Allée de Provence
94600 Choisy-le-Roi

Pour plus d'informations,
contacter :
rpe@choisyleroi.fr

Les Relais Petite Enfance (RPE, ex-RAM)

sont des lieux d'accompagnement pour les assistantes maternelles, de socialisation pour les enfants, d'information et d'aide pour les parents.

- Pour les assistantes maternelles : information et documentation sur leur métier, leurs droits et devoirs et sur la réglementation en cours.
- Pour les enfants : participation aux animations proposées chaque matin de la semaine par les éducatrices de jeunes enfants.
- Pour les parents (sur RDV) : information et accompagnement dans la recherche et l'embauche d'une assistante maternelle (liste des assistantes maternelles, modèle de contrat de travail, droits et devoirs de l'employeur...).

QUELQUES CHIFFRES :

160

assistantes maternelles agréées
en activité.

660

enfants en moyenne accueillis
chaque année.

LA MAISON DES ENFANTS ET DES PARENTS

La Maison des Enfants et des Parents (MEP) est un espace de socialisation en douceur pour l'enfant.

Elle s'adresse aux familles ayant des enfants jusqu'à 6 ans.

Ce lieu, gratuit, propose :

- Un espace d'information en direction des parents.
- Des accueils libres : temps de rencontre, de paroles, d'échanges et de jeux entre enfants, parents et accueillants.
- Des accueils « découverte » autour de la musique, de la peinture et des contes et comptines dans la limite des places disponibles.

Ce lieu permet aux jeunes enfants d'appréhender le groupe, de découvrir d'autres univers sous le regard bienveillant de leurs parents, qui pourront eux-mêmes partager leurs expériences, leurs questionnements... accompagnés par une équipe d'accueillants issus des services municipaux (petite enfance, conservatoire, médiathèque).

**La Maison
des Enfants
et des Parents**
Dalle commerciale
4 avenue Anatole France
Allée de Provence
94600 Choisy-le-Roi

Horaires :
Ouvert du lundi au
vendredi de 9h à 12h
et de 13h à 17h.

QUELQUES CHIFFRES

250 familles en moyenne bénéficient chaque année des accueils à la MEP.



LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

C'est quoi ?

La PMI est un lieu de prévention de la petite enfance, où une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute et à votre service pour toutes les questions concernant votre enfant.

C'est pour qui ?

La PMI accueille gratuitement les enfants jusqu'à 6 ans avec leurs parents.

La PMI propose :

- Des consultations gratuites de pédiatres et/ou psychologues, sur rendez-vous
- Des visites à domicile de la puéricultrice
- Des accueils « pesée et conseils »
- Des accueils halte jeux
- Des accueils parents/enfants ou parents/bébés.

Centre PMI (CPAM)
6 avenue Anatole France
94600 Choisy-le-Roi
Tél. : 01 48 84 09 93
Horaires : du lundi au
Vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

**Centre PMI
départemental**
40 avenue d'Alfortville
94600 Choisy-le-Roi
Tél. : 01 48 90 91 03
Horaires : du lundi au
vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



Hôtel de Ville

Place Gabriel Péri
94607 Choisy-le-Roi Cedex
Tél. : 01 48 92 44 44

Horaires d'accueil public

- Du lundi au jeudi :

8h30 > 11h45 - Accueil téléphonique jusqu'à 12h

13h30 > 17h30

- Le vendredi :

8h30 > 11h45 - Accueil téléphonique de 13h30 à 17h

- Le samedi :

9h > 11h45 - Accueil téléphonique jusqu'à 12h

